



## Le CASDEC :

### serait-il en ballottage (défavorable) face à d'autres prestataires ?

Le Comité d'Action Sociale des Collectivités (CASDEC) est une association loi 1901, fondée en 1979. Sont membres de l'association, actifs et retraités des collectivités et établissements : la Ville de Rennes, Rennes métropole, le CCAS de la Ville de Rennes, Archipel Habitat, la Collectivité Eau du Bassin Rennais et la Caisse des Écoles de la Ville de Rennes. Son conseil d'administration, présidé par l'Adjoint au personnel, comprend un collège d'élus et un collège de représentants du personnel.

#### HISTORIQUE

À l'origine c'était les œuvres sociales du Personnel communal, venant en aide aux agents en difficulté. Avec les années, le CASDEC a évolué en Comité des Œuvres Sociales avec un fonctionnement très proche d'un comité d'entreprise, en faveur des vacances et des loisirs. Il devient en 2004 le Comité d'Action Des Collectivités. En plus de 40 ans, le CASDEC a anticipé ou accompagné les évolutions de la société pour proposer à ses adhérents actifs et retraités des prestations visant à améliorer leur quotidien.

[https://www.casdec.fr/134\\_page\\_le-casdec--toute-une-histoire.html](https://www.casdec.fr/134_page_le-casdec--toute-une-histoire.html)

#### AUJOURD'HUI, QUELS SONT LES ACTEURS DE L'ACTION SOCIALE DANS NOS COLLECTIVITÉS ?

C'est une gestion partagée entre la DRH et le CASDEC.

- La DRH gère les aides au déplacement, à la restauration, à la garde d'enfants la s, la santé prévoyance...(suivant des modalités écrites au niveau national obligeant les collectivités territoriales à mettre en place certaines prestations).
- Le CASDEC pilote l'aide aux vacance et à la culture, les allocations pour évènement de vie...

#### POURQUOI UN GROUPE DE TRAVAIL « ACTION SOCIALE » EST LANCÉ PAR LA DRH ?

- une meilleure lisibilité des offres de prestations DRH et CASDEC avec des propositions d'évolution de l'existant,
- un guide synthétique et facilement accessible
- une simplification des démarches pour les agents

## OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Trois auditions de prestataires ont eu lieu le 14 avril, en présence de Mme ROUSSET, élue au personnel et Madame la DRH adjointe.

- Le CNAS
- Le COS Breizh
- Le CASDEC

## NOS CONCLUSIONS

- Des différences existent entre ces 3 partenaires, en termes de prestations, de participations, de modalités d'obtention de ces prestations (entre QF, tranches fiscales, autre ...), de leur financement, de leur communication, de leur implantation au sein des collectivités adhérentes, en fonction des choix opérés au sein de leurs instances décisionnaires.
- Les membres du collège employés siégeant au sein du Conseil d'administration du CASDEC ont la possibilité de faire que ces choix correspondent aux aspirations des agents de nos collectivités en modifiant les prestations régulièrement.
- La participation des organisations syndicales sera plus que réduite au sein des instances des autres partenaires, le CNAS ou le COS Breizh, et ne nous permettra pas de contribuer à l'élaboration des catalogues des offres et ainsi adapter les prestations au plus près des envies de nos collègues.
- Nous avons été surpris de la méconnaissance du catalogue des prestations offertes par le CASDEC, de la part de certaines organisations syndicales

## QUE SOUHAITE DÉFENDRE LA CGT DANS CE DOSSIER ?

- **En premier lieu, la CGT souhaite défendre le respect de la convention qui lie les collectivités au CASDEC et en particulier l'article relatif au calcul de la subvention annuelle.**

L'argent est particulièrement important dans le financement de l'Action Sociale même si la DRH Adjointe nous assure que ce n'est pas cet enjeu qui provoque le souhait de remettre à plat l'ensemble des aides proposées aux agents par la DRH et le CASDEC.

Une chose est certaine, si la collectivité signait avec l'un des deux autres partenaires que le CASDEC, le versement des sommes dues ne serait jamais remis en cause comme cela a pu être le cas avec le CASDEC tout au long des mandats précédents.

- **Le CASDEC est un bien commun**, il nous oblige à le faire vivre et s'adapter aux évolutions de chacun et chacune. Le travail est important, nous apprenons de nos concurrents, mais il nécessite également une aide des adhérents à travers leurs avis, remarques, points de vue qu'ils voudront bien partager en direct via la messagerie ou lors de campagne de questionnaires.

**Le CASDEC a la capacité de proposer beaucoup plus d'aides sociales à ses adhérents que les autres prestataires. Des choix sont nécessaires en raison d'une enveloppe financière insuffisante et dénoncée depuis des années. C'est pour cette raison que nous avons élaboré notre campagne électorale de 2022 visant à donner la gestion du CASDEC aux organisations syndicales.**